

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 33/017/2007 - ÉFAI

7 août 2007

AU 204/07 Exécution imminente

PAKISTAN **Mohammad Ali (h), 45 ans**

---

Mohammad Ali doit être exécuté par pendaison à l'aube le 9 août 2007 dans la prison de district de la ville de Jang, dans l'ouest du Pendjab. Il a été déclaré coupable d'avoir tué un homme du nom de Fayaz en 1996 et a été condamné à mort en 1998. Il a fait appel mais la haute cour l'a débouté ; en 2006, la Cour suprême a rejeté son second et ultime pourvoi.

Le président de la République a rejeté son recours en grâce, mais a reculé la date d'exécution de quinze jours, pour lui permettre de négocier avec la famille de Fayaz en lui proposant, comme la loi en prévoit la possibilité, de lui laisser la vie sauve en échange d'une compensation financière.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

En 2006, au Pakistan, au moins 446 personnes ont été condamnées à mort et au moins 82, dont un mineur délinquant, ont été exécutées. La plupart de ces personnes avaient été déclarées coupables de meurtre. De nombreux condamnés relativement fortunés réussissent à échapper à une telle peine grâce aux dispositions de l'Ordonnance de *qisas* (réparation) et *diyat* (prix du sang), qui permettent aux proches de victimes d'accorder leur pardon à l'auteur présumé d'un meurtre en contrepartie d'un dédommagement.

Le 24 juillet 2007, cinq personnes déclarées coupables de meurtre, dont trois frères, ont été pendues dans la prison centrale de Sahiwal. Zulfikar Ahmed, Falak Sher et Muhammed Zafar ont été reconnus coupables d'avoir tué cinq membres d'une famille en raison d'un litige foncier en avril 1993. Un quatrième homme, Abdul Hafeez, a été pendu après avoir été déclaré coupable d'avoir tué un membre de son voisinage à la suite d'un différend mineur. Un autre homme a été pendu pour avoir tué les épouses de ses deux frères et leurs filles, qui refusaient de lui donner de l'argent pour acheter de la drogue.

Amnesty International s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances. La peine capitale s'inscrit dans une culture marquée par la violence et n'apporte pas de remède à ce fléau. Il n'a jamais été démontré qu'elle ait un effet plus dissuasif que les autres sanctions et elle comprend en outre un risque d'erreur judiciaire irréparable. Ce châtime est le traitement le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit ; de plus, il constitue une violation du droit à la vie tel qu'il est proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que dans d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains.

## **ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- exhortez le président Moucharraf à user des pouvoirs que lui confère l'article 45 de la Constitution pakistanaise en commuant la sentence capitale sous le coup de laquelle se trouve Mohammad Ali (numéro de dossier : 241/96) ;
- exhortez les autorités à ne pas exécuter cet homme ;
- engagez les autorités à s'inscrire dans le mouvement abolitionniste qui prévaut dans le monde en instaurant immédiatement un moratoire sur toutes les exécutions dans le pays, en vue de l'abolition, à terme, de la peine capitale.

**APPELS À :**

Président de la République :

President Pervez Musharaff

Pakistan Secretariat, Islamabad, Pakistan

**Fax :** +92 51 9221422

**Courriel :** via le site Internet : <http://www.presidentofpakistan.gov.pk/WTPresidentMessage.aspx>

**Formule d'appel :** Dear President Musharaff, / Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur :

Mr Aftab Ahmed Khan Sherpao

Minister for the Interior

Ministry for the Interior

Room 404, 4th Floor, Block R, Federal Secretariat

Islamabad, Pakistan

**Fax :** +92 51 9202624

**Courriel :** [minister@interior.gov.pk](mailto:minister@interior.gov.pk)

[secretary@interior.gov](mailto:secretary@interior.gov)

**Formule d'appel :** Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice et des Droits humains :

Mr. Muhammad Wasi Zafar

Minister of Law, Justice and Human Rights

Room 305, S-Block, Pakistan Secretariat

Islamabad, Pakistan

**Fax :** +92 51 9202628

**Courriel :** [minister@molaw.gov.pk](mailto:minister@molaw.gov.pk)

**Formule d'appel :** Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

**COPIES** aux représentants diplomatiques du Pakistan dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 18 SEPTEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*